

14 juil 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 14 juillet 2006](#)

Influenza aviaire

Conclusion de deux contrats spécifiques entre l'AFSCA et le CERVA

Conclusion de deux contrats spécifiques entre l'AFSCA et le CERVA

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour la conclusion de deux contrats entre l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA) et le Centre d'Etude et de Recherches vétérinaires et agrochimiques (CERVA), dans le cadre de l'influenza aviaire. Le CERVA effectue des missions pour l'AFSCA, dans le cadre de la lutte contre les maladies animales. Cette collaboration est concrétisée dans un contrat 2005-2006 établi sous la forme d'un contrat général et de huit contrats spécifiques. Afin d'uniformiser les actions menées par le CERVA, en tant que laboratoire national de référence, pour déterminer la prévalence des infections provoquées par le virus de l'influenza aviaire chez les volailles et oiseaux sauvages sur notre territoire, deux contrats spécifiques ont été rédigés. Le premier couvre les activités analytiques de routine et le second couvre les activités de recherche associées. Le budget total de ces deux contrats, financé par les ressources de l'AFSCA, s'élève à 393.729 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe